
SARL 3D AUDITION MRT

22 Avenue de l'Europe

69140 RILLIEUX LA PAPE

Siren: 799329719

Comptes annuels

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Copie certifiée conforme



S A R L AU CAPITAL DE 20 000€ • R C S LYON 493 546 279

SIÈGE SOCIAL

ZAC du Champ du Roy • 303 rue Hélène Boucher • 69140 Rillieux-la-Pape
☎ 04 72 01 58 00 • ✉ rillieux@comptalys.fr

BUREAU CALUIRE

37 avenue Général de Gaulle • 69300 Caluire
☎ 04 72 27 13 74 • ✉ caluire@comptalys.fr

BUREAU GENAY

662 rue des Jonchères • 69730 Genay
☎ 04 81 06 12 85

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	7 663.40	7 663.40				
	Fonds commercial (1)	30 000.00		30 000.00		30 000.00	
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	23 246.63	17 740.68	5 505.95	6 508.95	1 003.00	15.41
	Autres immobilisations corporelles	12 782.03	12 406.93	375.10	1 296.94	921.84	71.08
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	19 770.00		19 770.00	15 800.00	3 970.00	25.13
	Créances rattachées à des participations	130 249.13		130 249.13		130 249.13	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 540.00		1 540.00	650.00	890.00	136.92
Total II		225 251.19	37 811.01	187 440.18	24 255.89	163 184.29	672.76
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	280 510.84		280 510.84	355 643.00	75 132.16	21.13
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	646 088.99		646 088.99	704 126.18	58 037.19	8.24
	Autres créances	11 171.22		11 171.22	55 651.36	44 480.14	79.93
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	20.00		20.00	20.00		
	Disponibilités	73 866.96		73 866.96	87 678.18	13 811.22	15.75
	Charges constatées d'avance (3)	6 381.60		6 381.60	3 593.72	2 787.88	77.58
	Total III	1 018 039.61		1 018 039.61	1 206 712.44	188 672.83	15.64
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 243 290.80	37 811.01	1 205 479.79	1 230 968.33	25 488.54	2.07

(1) Dont droit au bail 30 000.00
(2) Dont à moins d'un an 131 789.13
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	6 000.00		6 000.00			
	Réserves						
	Réserve légale	600.00		600.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	258 436.76		284.28		258 152.48	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	261 220.92		258 152.48		3 068.44	1.19
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	526 257.68		265 036.76		261 220.92	98.56
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	81 336.81		123 058.29		41 721.48	33.90
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 403.62		135 166.58		19 237.04	14.23
	Dettes fiscales et sociales	379 674.36		602 932.76		223 258.40	37.03
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	63 807.32		104 773.94		40 966.62	39.10
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	679 222.11		965 931.57		286 709.46	29.68
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 205 479.79		1 230 968.33		25 488.54	2.07

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

679 222.11 965 931.57

3D AUDITION MRT

Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 €
Siège social : Centre Commercial - 22 avenue de l'Europe
69140 RILLIEUX LA PAPE
RCS LYON 799 329 719

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	261 220,92 €
-A titre de dividendes aux associés	260 000,00 €
Soit 43.33 € par part	-----
Le solde	1 220,92 €
Porté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 259 657,68 €.	

Le paiement des dividendes sera effectué le 15 juillet 2024.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 260 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE	DIV. PAR PART	REFACTION
31/12/2020	235 000 €	39,17 €	235 000 € éligible à la réfaction de 40 %
31/12/2021	430 000 €	71,67 €	430 000 € éligible à la réfaction de 40 %
31/12/2022	-	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

SARL 3D AUDITION MRT

22 Avenue de l'Europe

69140 RILLIEUX LA PAPE

Siren: 799329719

Comptes annuels

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Copie certifiée conforme



S A R L AU CAPITAL DE 20 000€ • R C S LYON 493 546 279

SIÈGE SOCIAL

ZAC du Champ du Roy • 303 rue Hélène Boucher • 69140 Rillieux-la-Pape
☎ 04 72 01 58 00 • ✉ rillieux@comptalys.fr

BUREAU CALUIRE

37 avenue Général de Gaulle • 69300 Caluire
☎ 04 72 27 13 74 • ✉ caluire@comptalys.fr

BUREAU GENAY

662 rue des Jonchères • 69730 Genay
☎ 04 81 06 12 85

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	371 761
Total	371 761

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 153
Dettes fiscales et sociales	99 784
Total	103 936

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 382
Total	6 382

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)